

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 Avril 1884)
Le Conseil Municipal se réunira en séance
Le 14 octobre 2024 à 19h30
En salle du Conseil Municipal à l'hôtel de ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

- 1°) Retrait des fonctions de Mme Djénéba DIABY, 7^e adjointe
- 2°) Questions orales

LE MAIRE,

Signé : ZARTOSILE BAKHTIARI

